

Place et rôle du cardiologue traitant

Il a pris connaissance de la charte du réseau et a signé une adhésion.

Il **propose l'admission** d'un de ses patients au sein du réseau selon les critères d'inclusion.

Il présente le fonctionnement de RESIC 38 au **patient** et recueille son **consentement oral**.

Il transmet à la coordination du réseau la **fiche d'inclusion** avec les **données médicales et le traitement** du patient, soit par fax (04 76 76 53 80), soit par messagerie sécurisée « monsisra ». Il établit le bilan cardiologique, le schéma thérapeutique initial et définit la stratégie de **surveillance** en lien avec le médecin généraliste pour le suivi du traitement et son optimisation.

Il prend connaissance des éléments de surveillance du patient dans le **dossier de soins partagé** et le complète en cas d'évènement clinique ou d'adaptation thérapeutique.
(Une fiche de suivi et une feuille de liaison interprofessionnelle sont à disposition).

Il utilise le dossier de soins partagé du patient, participe à la démarche éducative et propose au patient d'assister aux séances d'éducation individuelles ou collectives, de rencontrer le diététicien pour un bilan et de rencontrer un psychologue.

Il peut prescrire les soins infirmiers et la kinésithérapie.

Il s'assure que toute **hospitalisation pour cause cardiaque** a été signalée à la coordination du réseau.

(Fiche à disposition dans le dossier de soins partagé).

Il participe s'il le souhaite aux commissions des protocoles et d'évaluation du réseau et à la formation des médecins généralistes et des paramédicaux.

Il pourra s'il le souhaite, après avoir bénéficié d'une **formation (40hETP)**, assurer l'animation de BEP ou de séances **d'éducation individuelles ou collectives** destinées aux patients du réseau.

Il **s'engage à transmettre les données de suivi** du patient à la coordination du réseau lors de ses consultations (lettres envoyées par fax, courrier, courriel ou dossier partagé informatisé « monsisra »).